



PLU Plan Local d'Urbanisme

Le commissaire enquêteur a remis son rapport et ses [conclusions](#) suite à l'enquête publique sur le PLU qui s'est tenue du 18 septembre au 18 octobre 2017.

Ces documents sont consultables en Mairie pendant une durée d'un an.

le PLU a été approuvé par délibération du Conseil Municipal du 19 février 2018. Il est consultable par le public en Mairie.

Pour connaître dans quelle zone est située votre habitation, consultez le [Plan de zonage](#), le [Règlement](#), les [Orientations d'aménagement](#) et les [Emplacements réservés](#) applicables sur la commune depuis ces nouvelles dispositions.

Le SCOT de l'agglomération toulousaine a été modifié le 12 décembre 2013.

Le Schéma de Cohérence Territoriale vise à assurer une cohérence et un suivi des différents documents de planification dans le respect des principes du développement durable.

A la différence de l'ancien Schéma directeur d'aménagement, essentiellement centré sur le droit des sols, il a une ambition plus large puisqu'il vise une organisation globale et intercommunale du cadre de vie : transport, habitat, économie, éducation, culture, sport, santé, sécurité.

[Les documents du SCOT](#)

[Consulter le périmètre du SCOT](#)

La première révision du SCOT a été prescrite par [délibération](#) du Conseil Syndical le 9 décembre 2014.